

## MODIFICATIONS REPERTOIRE DES METIERS ET AU REGISTRE DU COMMERCE (changement de nom et d'enseigne, nom commercial, activité)

### ➤ DOCUMENTS A FOURNIR

- Formulaire P2 (Cerfa n° 11678\*06) à fournir en 3 exemplaires originaux dans tous les cas.
- Si commerçant, Kbis de moins de 3 mois.
- Si mandataire : pouvoir autorisant la formalité.

### 1) CHANGEMENT DE NOM PATRONYMIQUE, DE NOM D'USAGE, DE NATURALISATION

#### ➤ PIECES A FOURNIR

- Carte d'identité en cours de validité.
- Livret de famille.
- Acte de mariage, jugement de divorce.
- Déclaration de l'artisan commerçant marié sous le régime de la communauté ou pacsé (document à remplir et signer en 2 exemplaires accompagné d'un chèque de 8,03 € à l'ordre du Greffe (frais de dépôt d'acte).

Suite à une naturalisation : (en 2 exemplaires)

- Décret naturalisation.
- Copie carte d'identité en cours de validité.

Si activité ambulante : (voir marchand ambulant).

#### ➤ FRAIS

- 75 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat
- 48,70 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce (Chèque uniquement)

### 2) CHANGEMENT OU SUPPRESSION D'ENSEIGNE, DECLARATION OU SUPPRESSION DU NOM COMMERCIAL

#### ➤ FRAIS

- 75 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.
- Si enseigne : 48,70 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce. (Chèque uniquement)
- Si nom commercial : 93,70 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce. (Chèque uniquement)

Si activité ambulante : voir marchand ambulant (autorisation emplacement).

### 3) ADJONCTION OU SUPPRESSION D'ACTIVITE

#### ➤ PIECES A FOURNIR

- Si qualification obligatoire (voir qualification professionnelle) Justificatifs de qualification.

Si activité ambulante : voir marchand ambulant (autorisation emplacement).

#### ➤ FRAIS

- 75 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.
- 93,70 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce. (Chèque uniquement)

Nota : les documents sont téléchargeables sur le site internet [www.cma-herault.fr](http://www.cma-herault.fr)

## MODIFICATIONS REPERTOIRE DES METIERS ET AU REGISTRE DU COMMERCE (établissement secondaire, insaisissabilité)

### 7) FERMETURE D'UN ETABLISSEMENT

#### ▾ PIECES A FOURNIR

- Si suppression de l'établissement aucune pièce.
- Si vente ou location gérance prévoir 2 exemplaires de l'acte et Journal d'Annonces Légales (ou attestation de parution).

#### ▾ FRAIS

- 75 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.
- 48,70 € ou 32,11 € (autre ressort) à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce. (Chèque uniquement)

### 8) DECLARATION D'INSAISSABILITE

#### ▾ PIECES A FOURNIR

- Déclaration du notaire (en 2 exemplaires).

#### ▾ FRAIS

- 75 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.
- 48,70 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce. (Chèque uniquement)

### 9) OUVERTURE D'UN ETABLISSEMENT SECONDAIRE AU REPERTOIRE DES METIERS ET AU REGISTRE DU COMMERCE (le principal hors département)

#### Concernant le Chef d'Entreprise (en 2 exemplaires)

- Copie recto-verso de la Carte d'Identité en cours de validité (pour les ressortissants des pays de l'espace économique européen, Suisse, Andorre, Monaco et San Marin).

- ou Acte naissance (moins de 3 mois).
- ou Copie du passeport en cours de validité.
- ou Copie du titre de séjour en cours de validité (voir droit d'exercer une activité de travailleur indépendant en France).
- Déclaration sur l'honneur de non condamnation avec filiation.

#### Concernant l'entreprise (en 2 exemplaires)

##### *Domiciliation*

- Si locataire : copie de la quittance de loyer (récente) ou copie du bail au nom du chef d'entreprise et lettre recommandée avec accusé de réception informant le propriétaire de la domiciliation.
- Si propriétaire : photocopie de la taxe foncière (recto-verso) ou du titre de propriété au nom du chef d'entreprise et déclaration sur l'honneur d'autorisation de domiciliation.
- Si domiciliation dans une entreprise de domiciliation : copie du contrat de domiciliation.

##### *Exercice de l'activité*

- Si exercice de l'activité dans un local professionnel : photocopie du bail autorisant l'exercice de l'activité.
- Si exercice de l'activité dans un local autre : autorisation d'exercice de l'activité délivrée par le propriétaire + taxe foncière (recto-verso).
- Si propriétaire : photocopie de la taxe foncière (recto-verso) ou du titre de propriété au nom du chef d'entreprise.
- **K BIS de moins de 3 mois.**
- **DIP de moins de 3 mois.**
- Justificatifs de qualification.

**Nota** : les documents sont téléchargeables sur le site internet [www.cma-herault.fr](http://www.cma-herault.fr)

## MODIFICATIONS REPERTOIRE DES METIERS ET AU REGISTRE DU COMMERCE (modification adresse par maire, établissement secondaire)

### ▾ FRAIS

- 75 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.
- 80,27 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce. (Chèque uniquement)

### **10) MODIFICATION DU NOM DE LA RUE OU DU NUMERO DE LA RUE PAR LA MAIRIE**

### ▾ PIECES A FOURNIR

- Arrêté municipal.

*Si activité ambulante* : voir marchand ambulant.

### ▾ FRAIS

- Gratuit pour la Chambre de Métiers et de l'Artisanat
- 48,70 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Montpellier. (Chèque uniquement)

### **11) OUVERTURE D'UN ETABLISSEMENT SECONDAIRE AU REPERTOIRE DES METIERS ET REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES**

### Si création

### ▾ PIECES A FOURNIR

- Bail autorisant l'exercice de l'activité.
- Extrait k si Greffe différent.

### ▾ FRAIS

- 75 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault.
- 80,27 € à l'ordre du Greffe du tribunal de Commerce (si hors ressort). (Chèque uniquement)
- 54,06 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce (si même ressort). (Chèque uniquement)

### Si achat de fonds ou location gérance ou donation

### ▾ PIECES A FOURNIR

- Acte d'achat ou acte de location gérance ou acte de donation.
- Journal d'Annonce Légale (ou attestation de parution).
- Extrait k si Greffe différent.

### ▾ FRAIS

- 75 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.
- 82,96 € (hors ressort) ou 56,74 € (même Greffe) à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce (location gérance). (Chèque uniquement)
- 82,96 € (hors ressort) ou 56,74 € (même Greffe) à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce (donation, achat). (Chèque uniquement)

Nota : les documents sont téléchargeables sur le site internet [www.cma-herault.fr](http://www.cma-herault.fr)